

# DÉCOUVREZ LES ATOUTS DE VOTRE ASSURANCE

Un crédit à la consommation vous engage pendant la durée du financement, sous tous ses aspects.

Il serait dommage que pour une raison de santé ou un imprévu de quelque nature que ce soit, votre budget soit mis au ralenti ou en péril.



**En souscrivant à cette assurance facultative, vous bénéficiez d'une couverture et d'une protection qui vous accompagne jusqu'à la fin de votre crédit renouvelable.**

	Moins de 65 ans		Plus de 65 ans
	Formule 1 (complète) <sup>(1)</sup>	Formule 2 <sup>(1)</sup>	Formule 2 <sup>(1)</sup>
Décès (DC)	✓	✓	✓
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	✓	✓	✓
Incapacité Permanente et Totale (IPT)	✓		
Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT)	✓		
Perte d'emploi	✓		
<b>Garanties complémentaires exclusives</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantie du bricoleur</li> <li>Garantie casse / vol<sup>(2)</sup></li> <li>Garanties utilisations frauduleuses et vol d'espèces liées à la carte Mastercard Castorama</li> </ul>	✓	✓	✓

## J'ai souscrit à l'ancienne assurance

(avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023)

Je souhaite bénéficier de la nouvelle assurance.

[Cliquez ici](#)

ou

## Je ne suis pas assuré

Je souhaite bénéficier de la nouvelle assurance.

[Cliquez ici](#)

Merci de nous retourner l'avenant ou le bulletin d'adhésion en suivant ces 3 étapes :

1

Cochez la case correspondant à votre choix de formule garantie

2

Datez et signez le document

3

Renvoyez le document à l'adresse :  
**SOFINCO - BP 50075  
 77213 AVON CEDEX**

**Sofinco**

**castorama**

(1) Si vous êtes en activité et que vous avez moins de 65 ans, vous avez le choix entre les 2 formules.

Si vous êtes inactif (quelque soit votre âge) ou actif de plus de 65 ans, vous pouvez bénéficier uniquement des garanties de la 2<sup>ème</sup> formule.

(2) Vol ou destruction accidentelle totale des biens.

L'assurance emprunteur à adhésion facultative est assurée par CACI Life DAC (décès) et CACI Non Life DAC (perte totale et irréversible d'autonomie, invalidité permanente et totale, incapacité temporaire totale de travail, perte d'emploi, blessure du bricoleur, vol ou destruction accidentelle totale des biens, utilisations frauduleuses de la carte, vol d'espèces). Les conditions, limites et modalités de mise en oeuvre des garanties figurent dans la notice d'information du contrat. Le coût et le contenu de l'assurance peuvent varier en fonction de votre situation personnelle.